



# uniterre

LE MENSUEL AGRICOLE INDEPENDANT

## 3 juin 2008: Assemblée générale

Venez à l'AG dans le Chablais, elle est ouverte à tous!

Une nouvelle assemblée générale d'Uniterre est convoquée pour le 3 juin à 19h30 ce qui veut dire qu'une année d'activités intenses s'achève.

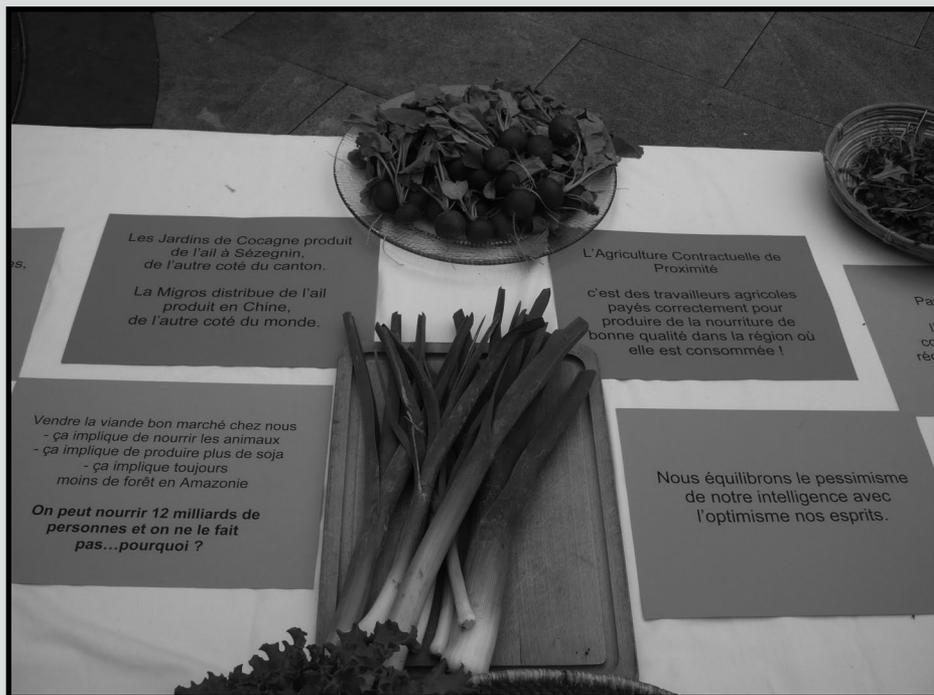
Le projet du lait à 1 franc progresse et la grève du lait se prépare d'abord en Allemagne, peut-être en Europe et nous?

La fédération romande pour l'agriculture contractuelle de proximité a passé une étape importante puisqu'elle est officiellement créée. C'est un outil important pour Uniterre pour perfectionner la liaison entre le paysan et son principal client qu'est le consommateur. Ceci tout en obligeant le premier à se positionner très clairement par rapport à SON prix et à LA qualité demandée par le client. C'est un apprentissage difficile pour les paysans à qui on a surtout appris à être producteurs en leur faisant croire que le marché était simplement «un grand diable» n'ayant qu'un objectif: celui de faire baisser les prix. Uniterre peut se réjouir, grâce à la fédération, de pouvoir prouver totalement le contraire.

Le troisième pôle d'activité d'Uniterre en cette fin d'hiver, c'est l'intégration d'un nouvel article sur la souveraineté alimentaire dans la Constitution fédérale par le biais d'un projet d'initiative populaire. Nous n'en sommes qu'au stade des prises de contacts qui sont d'ailleurs plutôt réjouissantes, chaleureuses et positives.

Deux soucis principaux animent encore votre comité:

1. Comment faire passer le message à l'agriculture qu'elle doit revendiquer



Lors de la journée des luttes paysannes, les initiatives contractuelles genevoises ont utilisé de nombreuses formes de communication pour faire passer des messages aux consommateurs.

elle-même les prix de ses productions? Et comment faire résister psychologiquement les producteurs à la pression des acteurs du marché, non consommateurs, qui jouent un jeu plein de peur, de méchanceté et de peu d'honnêteté; et qui de surcroît utilisent au maximum le pouvoir politique pour arriver à leurs fins?

2. Le nerf de la guerre que sont les moyens financiers de votre syndicat. Bien que ceux-ci ne soient pas aussi catastrophiques qu'on pouvait le prévoir, ils demeurent toujours dangereusement «limites».

Alors que vous le sachiez... Le comité, le bureau et les comités cantonaux travaillent

et se réunissent que dans un seul but: que tous les paysans, gros, petits, bio, conventionnels, patrons, ouvriers et surtout leurs parents, femmes et enfants vivent bien et surtout mieux en produisant de manière correcte pour l'ensemble de la société.

A bientôt à notre assemblée pour nous critiquer en positif et en négatif, nous soutenir et nous encourager pour le futur!

Merci et à plus!

Pierre-André Tombez,  
Président d'Uniterre



### ACP

FRACP et épiciers  
Pages 2-3



### Lutttes paysannes

Echos de Suisse  
Page 4



### Enjeux fonciers

Victoire à saluer  
Page 5



### Marché laitier

Contrat et actu  
Page 8

## AGRICULTURE CONTRACTUELLE DE PROXIMITÉ

# Nouvelle fédération lancée

Les différentes initiatives d'agriculture contractuelle de proximité ont choisi de se fédérer. La nouvelle fédération romande pour l'agriculture contractuelle de proximité (FRACP) a été présentée à la presse le 17 avril dernier à l'occasion de la journée internationale des luttes paysannes. La fédération s'est dotée de statuts et d'une Charte que nous reproduisons ci-dessous.

### Philosophie générale

La charte de l'agriculture contractuelle de proximité vise à définir les principes de base régissant toutes les initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) actuelles et futures. Elle constitue un socle commun aux différentes initiatives, permettant de rendre leur fonctionnement lisible et vérifiable.

La charte se reconnaît dans la définition de la souveraineté alimentaire qui précise notamment que:

- La souveraineté alimentaire est le DROIT d'une population, d'une région, d'un pays ou groupe de pays à définir une politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers. La priorité est donnée à la production agricole locale pour nourrir la population. Les paysan-ne-s ont le droit de produire des aliments et les consommateurs ont le droit à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et par qui et comment l'aliment est produit. Les prix agricoles doivent être liés aux coûts de production.

### Définition

L'agriculture contractuelle de proximité lie par contrat des consommateur-trice-s et un/des producteur-trice-s d'une région définie pour un approvisionnement de produits alimentaires. Ce contrat définit la qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits.

### Les fondements de l'ACP

1. Chaque agriculteur-trice membre travaille son domaine dans l'optique d'une agriculture durable. Il/elle intègre donc dans le processus de production et de transformation les principes de la durabilité, à savoir le respect de normes économiques, sociales et environnementales.

2. L'agriculture contractuelle de proximité doit favoriser un développement agricole qui permette au plus grand nombre d'agriculteur-trice-s d'accéder au métier et d'en dégager un revenu rémunérateur. Les normes légales et professionnelles en vigueur concernant l'emploi des salarié-e-s agricoles et de tout employé-e stagiaire ou bénévole doivent être respectées.

3. Chaque membre est encouragé à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement. Les consommateurs et les producteur-trice-s revendiquent une agriculture exempte d'OGM. Le/la producteur-trice est encouragé-e à adapter

ses techniques de production afin de minimiser l'impact sur l'environnement. Chaque producteur-trice produit selon un cahier des charges transparent et contrôlé ou selon les règles d'un label existant. L'agriculture biologique est fortement encouragée. Le/la producteur-trice-s s'engage également à favoriser la biodiversité animale et végétale et à respecter le bien-être animal.

4. La dimension humaine et la relation de proximité sont une priorité: la relation directe entre consommateurs et producteur-trice-s est essentielle.



Le verre de l'amitié à l'occasion de l'Assemblée constitutive le 26 mars à Lausanne.

5. La relation de proximité vise notamment à assurer une transparence maximum des actes de production, de transformation et de commercialisation. Une information fréquente destinée aux consommateurs est assurée.

6. La participation des consommateurs au sein de l'initiative est souhaitée. Celle-ci peut se décliner sous différentes actions, comme par exemple une participation aux travaux:

- a. de production (à la ferme et aux champs),
- b. de transformation et de distribution des produits,
- c. liés à la promotion et à la gestion,
- d. ou à toutes autres actions participant au développement de la structure ACP.

Les consommateurs ont la possibilité de connaître la ou les exploitation(s) par le biais de diverses démarches (manifestations, travaux pratiques...)

7. Un contrat lie producteur-trice-s et consommateurs. Celui-ci est valable pour un engagement pour la saison, (généralement d'un an), renouvelé en principe tacitement. Le contrat définit

la qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits. Le contrat est négocié entre le ou les agriculteur-trice-s et les consommateurs ou un/une représentant-e de ceux-ci.

8. Le prix contractualisé doit assurer une juste rémunération des personnes qui travaillent sur le domaine agricole. La juste rémunération tient compte des coûts de production du domaine, des aléas de production (par ex. météo) et actions spécifiques mises en œuvre à la demande des consommateurs.

que possible par les producteurs. Des partenariats avec d'autres acteurs (artisans) du monde rural (boucherie, moulin, pressoir, boulangerie, ...) sont recherchés et souhaités, pour autant que la transparence du mode de transformation et de la filière soit assurée pour les produits redistribués aux consommateurs.

11. Un processus évolutif visant l'amélioration permanente du mode de production, de transformation et de distribution, dans le sens de la qualité du produit et du respect de l'environnement est souhaité.

12. Pour les nouvelles initiatives d'agriculture contractuelle de proximité, la participation à la FRACP est souhaitable. Le but de cette fédération est l'information mutuelle, la promotion commune, les échanges d'expériences tant entre producteurs qu'entre consommateurs.

13. La FRACP est aussi chargée du respect et de l'application de cette charte.

La présente charte a été adoptée par l'Assemblée constitutive de la Fédération romande de l'agriculture contractuelle de proximité, réunie à Lausanne le mercredi 26 mars 2008.

### Agriculture contractuelle de proximité

Découvrez ce que c'est en consultant notre site internet, dossier «agriculture contractuelle», vous y trouverez la liste des 19 projets romands et leurs coordonnées.

### Uniterre Vaud

Après plusieurs années d'activités, Marie-Laure Dind a décidé de se retirer du comité vaudois. Toute l'équipe la remercie de son engagement.

Suite à son départ, la section Vaud d'Uniterre recherche un-e secrétaire qui serait prêt-e à donner un peu de son temps pour le comité cantonal.

Venez participer au prochain comité à l'Auberge communale de Poliez-le-Grand,

le jeudi 3 juillet à 20h.

Plus d'infos:

Charles Bernard Bolay au 079 409 14 42 ou

Jean-Eugène Pasche au 021 905 32 97

MERCI

### Membres fondateurs

Notre Panier Bio (FR): Gerhard Hasinger, Les Jardins de Cocagne (GE): Christine Schilter & Mathieu Buttex, Les Ares et Vous (GE): Thomas Descombes, L'Affaire TourneRêve (GE): Mathias Corthay, Le Panier à 4 pattes (GE): Nicolas Widmer, Le Jardin des Charrotons (GE): Daniel Holzer. La Clef des Champs (JU): Hansjörg Ernst. Saveurs de Saisons (JU): Claude Girardin. Le Lopin Bleu (NE): Josy Tamarcaz. L'Abbaye de Fontaine-André (NE): Urs Weber. Lumière des Champs (VD/FR): Flore Binggeli. Les Jardins du Flon (VD): Martine Meldem. Le Panier du Bisse (VS): Lionel Favre.

AGRICULTURE CONTRACTUELLE DE PROXIMITÉ

# Les Vergers d'Epicure: allier production, plaisir et engagement politique

«Les Vergers d'Epicure» est un projet contractuel lancé il y a maintenant trois hivers dans le canton de Genève. Christian Bavarel, actuel président de la coopérative, nous la présente.

Christian Bavarel possède un CFC d'arboriculteur de Lullier et travaille à temps partiel au Jardin botanique de Genève. Député Vert au Grand Conseil genevois, il a participé au débat parlementaire visant à instaurer une loi pour la promotion de l'agriculture genevoise. Parallèlement, il a eu l'occasion de découvrir le travail des Jardins de Cocagne qui lui a laissé une forte impression. C'est à l'occasion de discussions avec ses collègues ou amis qu'il a réalisé la difficulté de faire passer le message des grands enjeux agricoles, de l'importance de la multifonctionnalité et de la complexité de la production. Nombre de personnes qu'il côtoie ont un peu la philosophie «faire du Mc Do c'est bien, pour autant que ce soit bio». Avec d'autres collègues, ils ont voulu faire «découvrir» l'agriculture à des personnes du milieu urbain qui ni connaissent franchement pas grand-chose. Il s'est alors agit de lancer une activité autour du plaisir de la nourriture et de la découverte du monde agricole. C'est tout naturellement, qu'en tant qu'arboriculteur, il a cherché à mettre ses compétences en valeur en louant un quart d'hectare de verger haute-tige dans la région de Plan-les-Ouates. Avec pour projet de ne pas proposer que des fruits, mais une activité de loisir couplée à une dimension pédagogique et économique.



Le verger haute-tige à Plan-les-Ouates.

## Epicuriens engagés

Il a fallu trouver un nom pour la coopérative et celui-ci s'est assez rapidement imposé: «Sensibles à l'idée de jouir de ce dont on dispose, sans vouloir de fraises en hiver ni de raisins à Pâques, nous nous sommes faits fidèles d'Epicure, ne vivant pas le respect de l'environnement comme une privation, mais comme un plaisir, goûtant ce que la nature nous offre». Dans le discours de Christian, on ressent l'aspect plaisir et culture. Qu'en est-il du message

ou de l'engagement politique? Est-ce que la coopérative se positionne sur ce sujet? Pour Christian, c'est une dimension essentielle car il a horreur de «l'apolitique». Lancer un tel projet a forcément un fond politique fort. «Nous sommes parfaitement en phase avec le concept de la souveraineté alimentaire que nous souhaitons promouvoir, de la même manière que les autres projets contractuels genevois. Nous sommes profondément anticapitalistes et c'est pourquoi nous avons choisi la forme de la coopérative qui se prête le mieux à cette idée. Nous luttons pour la rémunération du travail et non du capital. Sur notre site internet, vous pouvez découvrir les grands principes que nous défendons: mode de production respectueuse de l'environnement, traçabilité, proximité, transmission du savoir et activité socialement acceptable».

De son point de vue, la crise que nous vivons actuellement sur les marchés mondiaux agricoles est une chance à terme pour l'agriculture du sud comme pour la notre. «Cette crise va encourager la production et la consommation locale dans une logique de marché de proximité. L'agriculture contractuelle fonctionne comme une tête de pont. Les membres des Vergers sont beaucoup plus sensibles aux questions de proximité et vont maintenant beaucoup plus souvent acheter de la viande chez les éleveurs du canton. On développe l'esprit du consomm'acteur; acte résolument politique».

Autre sujet auquel Christian tient: l'accès à la terre! «Ici comme au Sud, ce n'est pas l'acte de produire qui est limitant car les solutions techniques sont connues. C'est surtout l'accès à la terre et au marché qui sont les principaux freins vécus par ceux qui veulent travailler la terre et vivre de ce métier. Pour l'instant, le grand problème c'est que le métier d'agriculteur ne fait pas manger l'exploitant. C'est un des seuls métiers où l'on décapitalise! Pour vivre, si on est exploitant-propriétaire, on est tenté de vendre son terrain où d'y construire des villas pour maintenir l'agriculture; un comble car ce ne sont que des solutions à court terme. Mais la politique actuelle n'offre pas beaucoup d'autres alternatives aux paysans et c'est grave».

## Du microprojet à l'autofinancement

Christian précise d'emblée: «Les

Vergers d'Epicure ne sont encore qu'un microprojet qui regroupe 25 coopérateurs. Notre public cible est essentiellement «bobos» (bourgeois bohèmes), mais ce sont des gens qui ont soif de découvrir. Notre initiative a un fort aspect pédagogique. Nous organisons des cours de taille, nous parlons des coûts de production, de comment fixer des prix rémunérateurs ou le prix de location de la terre. A ce jour, nous n'avons pas encore de salarié, les initiateurs travaillant essentiellement bénévolement. Mais nous sommes en discussion pour louer un terrain de quatre hectares et si cela devait se concrétiser, je m'engagerais alors à 50% pour les Vergers et je renoncerais logiquement à ma place de président». Pour l'instant, les coopérateurs acquièrent des parts sociales de 500.-. Celles-ci servent à financer le capital plantes et machines. Le nombre de parts est limité de 1 à 20 parts par personne afin d'éviter un accaparement du projet. A cela s'ajoute une cotisation annuelle de 200.-. Les coopérateurs s'engagent de plus à offrir 6 demi-journées de trois heures par année pour entretenir la parcelle, tailler les arbres ou transformer les produits.

«Notre objectif est de financer cette coopérative par le biais des membres et ne pas emprunter à l'extérieur puisque nous refusons de payer des intérêts». Et les crédits d'investissement que propose l'agriculture? Dans ce cas il faudrait que Christian devienne exploitant à titre personnel, mais il ne le souhaite pas. «L'objectif est que tout le monde s'implique dans la coopérative, que nous soyons co-locataires et que nous mutualisons les risques. Pour certains travaux d'entretien, nous envisageons une collaboration avec un agriculteur, car nous ne pouvons investir dans certaines machines trop coûteuses».

## Fruits et produits transformés

A ce jour, nous produisons des fruits (pommes, poires, cerises, prunes et pruneaux), des jus, des confitures, de la compote et de l'alcool que nous distillons à Saconnex d'Arve. La coopérative prévoit, en cas de location du nouveau terrain situé dans la région de Bardonnex, de planter des petits fruits mais aussi d'expérimenter quelques «nouvelles» cultures telles que les kakis, les nèfles, les figues ou autres. Histoire de tirer profit du changement climatique pourrait-on dire ironiquement... «C'est possible de prendre le

risque de ces nouvelles cultures car nous sommes une coopérative et en cas d'échec, les risques sont partagés. Pour un arboriculteur individuel, c'est un défi économique probablement trop grand». Avec quatre hectares, les Vergers pourront, par étape, augmenter le nombre de coopérateurs. Christian estime qu'il est possible d'avoir à terme jusqu'à 400 personnes. Mais cela prendra le temps qu'il faudra. D'ailleurs, tout est à faire sur ces 4 hectares, car le terrain est nu. C'est pour cela qu'il est prévu d'y mettre des petits fruits qui rentreront plus vite en production que des arbres haute-tige d'anciennes variétés.

## Mise en réseau

A ce jour, «les Vergers d'Epicure» ne font pas partie de la nouvelle Fédération pour l'agriculture contractuelle de proximité et n'ont pas participé à la plateforme d'échanges qui la précédait. Y a-t-il divergence de vue ou la volonté de rester «indépendant»? Selon Christian, c'est un manque de «suivi administratif» qui fait que la coopérative ne s'est pas encore engagée dans ce réseau. Elle partage complètement les valeurs véhiculées par la fédération. Il est persuadé que la coopérative renforcera sa présence dans un proche avenir. Mais comme tous les coopérateurs sont engagés à plusieurs endroits, il y a quelques couacs dans le suivi. D'ailleurs, les Vergers participeront à la mi-mai au marché des plantes de l'Atelier Galiffe en ville de Genève. Et ils sont également membre d'«Après», la chambre genevoise pour l'économie sociale et solidaire.

Valentina Hemmeler Maïga



Les coopérateurs à l'oeuvre.

## En savoir plus

Société coopérative «Les Vergers d'Epicure»  
p.a. M. Mathias Buschbeck  
14 chemin des Ouches  
1203 Genève  
info@vergers-epicure.ch  
http://www.vergers-epicure.ch

JOURNÉE DES LUTTES PAYSANNES

# Célébrations en Suisse

**Cette année, plusieurs sections d'Uniterre ainsi que quelques initiatives d'agriculture contractuelle se sont unies pour élargir les activités autour de cette journée des luttes paysannes célébrée par la Via Campesina dans plus de 25 pays à travers le monde.**

Pour La Via Campesina, la crise alimentaire commence à montrer son vrai visage. Jusqu'à peu, cette crise restait confinée aux zones rurales marginales et les bidonvilles du sud; mais elle s'étend aujourd'hui bien au-delà. Des émeutes de la faim ont eu lieu dans différents pays du sud et les consommateurs européens ou américains découvrent à nouveau que les prix peuvent augmenter. Les pays les plus touchés par cette crise des prix des denrées alimentaires sont ceux qui ont dû (par exemple en raison des programmes d'ajustement structurel dictés par le FMI et la Banque Mondiale), sacrifier leur agriculture sur l'autel du libre-échange et se sont rendus dépendants de l'importation de denrées alimentaires.

## Mainmise de l'agribusiness

Cette crise a également mis en lumière la mainmise des multinationales sur l'alimentation. La pression qu'elles exercent au quotidien sur les prix aux producteurs met en péril l'agriculture paysanne, favorise l'agriculture industrielle et l'accaparement des terres par de grands propriétaires. Ce type d'agriculture est essentiellement orienté vers l'exportation. En contrôlant les filières, de la production jusqu'à la vente, l'agribusiness maîtrise les quantités commercialisées sur le plan international et les prix aux consommateurs. Entre spéculations éhontées sur les stocks et sur les «nouveaux marchés» que sont les agrocarburants, elles ont réussi à affoler les marchés agricoles en faisant croître le sentiment de pénurie.

## Hausse des prix; un bien ou un mal?

Néanmoins, à moyen terme, la hausse des prix des matières premières agricoles peut être vue comme une opportunité pour les familles paysannes qui peuvent – après des années de baisse des prix au producteur - espérer maintenir, voire développer leurs activités. Sachant que la plupart des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des paysans, une relance de l'agriculture devrait être bénéfique. Certains gouvernements, surpris par la hausse des prix des denrées alimentaires et voyant ce que cela pourrait impliquer en termes de déstabilisation sociale, semblent être prêts à discuter avec les organisations paysannes pour relancer une production locale dynamique.

Il s'agira d'allier prix rémunérateurs pour les paysans et prix équitables pour les consommateurs. Cela est possible en agissant sur les marges exagérées

prélevées par certains intermédiaires sur le plan local et par les multinationales dans le commerce international. Tout en jugulant la spéculation.

## L'agriculture de proximité: une alternative crédible à l'agribusiness

Il y a donc un enjeu commun pour les paysans du monde ainsi que pour la société dans son ensemble: récupérer le «pouvoir» sur la production et l'alimentation afin de faire barrage à des multinationales qui veulent tout contrôler: les semences par le biais de brevets, le type de production par leur lobbying auprès des pouvoirs en place,

qu'un effet collatéral regrettable. Si les échanges commerciaux agricoles internationaux restent une réalité - et une nécessité - ceux-ci doivent être basés sur des critères équitables (pas de subventions à l'exportation, droit à se protéger des importations à bas prix). Ils doivent en tous les cas demeurer secondaires par rapport aux échanges régionaux.

## Accès à nos propres marchés

Pour Uniterre, la priorité est de se donner les moyens d'avoir accès à nos propres marchés nationaux et régionaux et d'obtenir des prix rémunérateurs sur

lie par contrat des consommateurs et des producteurs d'une région définie pour un approvisionnement en produits alimentaires. Ce contrat définit la qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits. De 3-4 projets en 2005, 19 projets sont aujourd'hui répertoriés. Afin de favoriser les échanges entre ces projets, Uniterre a appuyé la mise en place d'une fédération de l'agriculture contractuelle de proximité. Celle-ci a officiellement été lancée ce 17 avril afin de rappeler que cette dynamique d'échanges de proximité est largement inspirée du concept de la souveraineté alimentaire. La fédération s'est dotée de statuts et d'une charte commune qui permet d'identifier clairement les buts de l'agriculture contractuelle de proximité (voir page 2).

## Les multinationales mises en cause

La Suisse «héberge» de nombreuses multinationales. Elles sont les principales bénéficiaires de la libéralisation des marchés. L'une d'entre elles, Syngenta, est au cœur de violations graves des droits des paysans. Des milices privées de Syngenta se sont rendues coupables de l'assassinat d'un paysan en automne dernier au Brésil. Ce drame illustre à quel point le conflit entre deux systèmes de production, l'un essentiellement destiné aux populations régionales et l'autre orienté vers l'exportation peut être lourd de conséquences. «Le collectif de la journée des sans terre» à Bâle a choisi de revenir sur cet événement à l'occasion du 17 avril. En invitant des représentants du Mouvement des Sans Terre brésilien et en leur permettant de faire une tournée en Suisse, il ont pu interpellier les citoyens sur les agissements de cette multinationale qui a son siège à Bâle.

Uniterre



A la place de la Navigation à Genève, 200 personnes ont répondu à l'appel des initiatives contractuelles genevoises et d'Uniterre.

les marchés locaux et internationaux des produits agricoles par des conglomérats du commerce etc. Et ceci pour le bien des actionnaires alors que l'agriculture paysanne est au service des populations.

L'agriculture suisse est encore essentiellement de type familial et à dimension humaine; mais les vagues successives de libéralisation, associées à une pression très forte sur les prix, pousse à une production plus industrielle. La volonté du Département fédéral de l'économie est de gagner des parts de marché dans d'autres pays en signant des accords de libre-échange bilatéraux ou multilatéraux; peu importe le prix obtenu par les producteurs pour leurs produits, ce qui compte c'est le volume des échanges. Si celui-ci augmente, c'est une réussite, selon le DFE; la disparition de plusieurs milliers d'emplois n'est

ce plan; en rééquilibrant les forces sur le marché et en agissant sur les marges exagérées de certains intermédiaires.

Ces points font partie du concept de la souveraineté alimentaire qu'Uniterre promeut en Suisse. Uniterre conduit à ce sujet une réflexion sur l'opportunité de lancer une initiative populaire qui ancrerait le concept de la souveraineté alimentaire dans notre Constitution. Ce projet, encore au stade des premiers pas, suscite déjà un fort intérêt.

## L'agriculture contractuelle de proximité a le vent en poupe

Suite à l'impulsion des pionniers dans le domaine, Uniterre soutient depuis plus de cinq ans l'émergence de projets d'agriculture contractuelle de proximité. L'agriculture contractuelle de proximité

**InterLock**  
Le confort par excellence

**TAPIS CAOUTCHOUC**

- ✓ Etables & stabulations
- ✓ Renovations et neuf
- ✓ Sans comparaison avec béton/asphalte
- ✓ Antiglis et isolant
- ✓ Devis sans engagement

LGC SA - CP 48 - 1627 VAULRUZ

☎ **026 913 79 84**

✉ [swiss@animat.ca](mailto:swiss@animat.ca) [www.animat.ca](http://www.animat.ca)

ENJEUX FONCIERS

# Miche de pain contre balle de golf

**Des agriculteurs zurichoïses gagnent un recours devant le Tribunal fédéral contre le dézonage de terrains agricoles.**

Le sol est un bien rare que nous ne pouvons multiplier. Il offre la base de notre agriculture, remplit d'importantes fonctions écologiques et nous sert d'espace vital et culturel. Nous devons en prendre soin. C'est là un principe largement accepté, inscrit dans notre législation. L'auto-apvisionnement en produits alimentaires de proximité, cultivés selon des standards écologiques élevés, joue un rôle central dans une politique agricole respectueuse de l'environnement et soucieuse de la qualité de l'alimentation. Or, cet aspect est menacé par la politique systématique de dérégulation et de démantèlement de l'agriculture pudiquement appelée «évolution structurelle». L'absence de politique claire en matière d'aménagement du territoire, favorise également l'extension des zones constructibles.

Ce jugement du Tribunal fédéral prend toute son importance dans un contexte où les terres agricoles et le droit foncier rural sont mis sous pression par certains milieux patronaux. En Suisse 7 exploitations arrêtent leurs activités par jour et 1m<sup>2</sup> de terre cultivable disparaît sous les constructions chaque seconde. Rien que dans le canton de Zurich, 4m<sup>2</sup> par minute sont construits.

Le 17 mai 2001, lors d'un vote serré, le changement de zone de 67 hectares de terres agricoles en zone de loisirs en faveur d'un projet de golf a été accepté par Bonstetten, commune suburbaine de l'agglomération zurichoïse. Cette décision a été contestée par six agriculteurs. Ils viennent d'obtenir raison devant le Tribunal fédéral (TF) dans un arrêté du 2 avril 2008. Ce dernier annule en effet un arrêté du Tribunal administratif zurichoïse qui avait débouté les agriculteurs.

Selon le TF, l'utilisation de terres cultivables de valeur est contraire au principe d'aménagement du territoire défini par la Confédération et le canton de Zurich. En effet, les agriculteurs ont fait valoir que ces terrains figurent comme surfaces d'assolement dans le plan directeur cantonal et qu'à ce titre, ils doivent rester en zone agricole. Ainsi le TF reconnaît que la protection des zones de culture et le maintien des surfaces d'assolement revêt une grande importance pour l'intérêt collectif.

Les juges fédéraux s'appuient sur des documents de la direction de l'aménagement qui attestent que le canton de Zurich peut à peine justifier ses surfaces d'assolement fixées à 44'000

ha (manque 1000 ha), alors même que des terrains avec une aptitude culturale médiocre (classe 6) sont comptabilisés. Dans le canton de Zurich les surfaces de compensation pour des terrains cultivables font défaut. Un tiers des terrains prévus pour le golf sont d'excellente qualité et ne peuvent être compensés dans la région proche. Ainsi



Un espace cultivé qui était menacé de se transformer en golf sans l'intervention de quelques agriculteurs de la région zurichoïse.

ce dézonage contrevient aux principes d'aménagement du territoire. L'intérêt public prime ainsi sur l'intérêt privé de la construction du golf.

On peut également constater avec satisfaction que le Tribunal confère aux recourants, fermiers de parcelles dans la zone contestée, le droit de faire valoir la garantie de propriété.

Cet arrêté du Tribunal fera jurisprudence et d'autres projets de golf ou de zones de loisirs empiétant sur des surfaces d'assolement sont concernés. Les surfaces d'assolement doivent garantir la sécurité alimentaire et constituent un rempart pour protéger les terres agricoles d'une urbanisation initiée par un changement de zone.

L'inventaire des surfaces d'assolement au niveau suisse est d'ailleurs une question soulevée par ce cas. Durant cette dernière décennie, 40 km<sup>2</sup> de terres cultivables ont été définitivement perdues chaque année. Ce phénomène touche des terres qui se prêtent particulièrement bien à l'agriculture. C'est pourquoi il faudra dorénavant accorder une plus grande attention à la qualité des terres lors de l'utilisation du sol. Cette exigence faisait partie, à l'origine, des objectifs du plan sectoriel des surfaces d'assolement de l'année 1992.

Grâce à la persévérance des ces agriculteurs, cette jurisprudence importante a pu être obtenue. Il est cependant difficile de comprendre pour quelle raison des frais de procédure qui s'élèvent à près de 50'000.- restent à la charge des recourants et que seulement une indemnité de 10'000.- leur est restituée.

## Droit foncier rural

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2008, les modifications sur le droit foncier rural ainsi que sur le bail à ferme agricole rentreront en vigueur. Une des principales modifications est le relèvement du plancher des UMOS, donnant droit au titre d'entreprise. Il sera relevé de 0,75 à 1 UMOS. Cela signifie qu'entre 6'000 et 10'000 exploitations ne pourront pas être remises à leur valeur de rendement. Elles seront donc négociées comme des parcelles à hauteur de deux fois la valeur de rendement, ce qui n'arrangera rien à la situation d'endettement de l'agriculture.

Cette politique est en contradiction flagrante avec les appels en faveur de la compétitivité de l'agriculture suisse.

Cependant les cantons disposent d'un droit de dérogation qui leur permet de maintenir cette limite à 0,75 UMOS. Les organisations agricoles doivent demander cette dérogation et défendre le droit foncier rural. De même, le travail des commissions foncières doit être le plus transparent possible afin de protéger l'agriculture des visées spéculatives.

Rudi Berli

## OGM, le point à mi-parcours sur le moratoire

Nous voici à mi-parcours d'un moratoire qui a débuté le 28 novembre 2005 et qui court jusqu'au 27 novembre 2007.

A quel point le moratoire est-il observé dans les faits, sur l'ensemble du territoire national? C'est à cette question que le Conseil fédéral devrait être invité à répondre. Dans un postulat déposé lors de la session de décembre 2010, Géraldine Savary, présidente de StopOGM, demande que le Conseil fédéral soit chargé de «réaliser en 2009 un programme de contrôle au sens de l'art. 64 de «l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels» (RS 817.02), de manière à faire le point sur la présence d'OGM en Suisse, dans les denrées alimentaires produites ou importées pour la consommation humaine et animale, en contrôlant notamment ce qu'il en est au niveau de la production et de la multiplication des semences». Le postulat doit être approuvé par une des deux Chambres.

Le programme national de recherche (PNR 59) sur l'utilité et les risques des plantes génétiquement modifiées dans l'environnement a été lancé par le gouvernement suisse en réponse au moratoire, cinq jours après la votation de l'initiative sans OGM. Il sera donc important dans la discussion sur la prolongation du moratoire. Le Conseil fédéral et le Parlement devront en étudier soigneusement les apports et les suggestions. Le PNR 59 ne rendra pas ses résultats avant 2011, soit après la fin théorique du moratoire, ce qui est peu opportun puisque ce sont ces recherches qui devraient nous permettre d'évaluer la nécessité de maintenir un moratoire ou non.

Pour cette raison, StopOGM et le GTG/SAG (groupe suisse de travail sur le génie génétique) souhaitent que les parlementaires fédéraux prolongent le moratoire de trois ans. Les cantons, qui ont tous approuvé l'initiative, sont invités à adresser à la Confédération une initiative cantonale allant dans le même sens.

StopOGM et le GTG/SAG invitent les responsables des groupes et associations qui ont participé à la campagne pour l'initiative pour un moratoire à faire le point à la fin mai 2008 sur les apports du moratoire et sur les conditions de son évaluation par le Parlement. Les stratégies à entreprendre d'ici à la fin du moratoire seront abordées. Uniterre sera présent.

LIBRE ÉCHANGE

# Analyse douteuse du libre-échange avec l'UE

Le 14 mars dernier, la Conseillère fédérale Doris Leuthard annonçait l'ouverture de négociations pour un accord de libre-échange avec l'Union européenne dans le secteur agro-alimentaire. Pour justifier ce choix, le Département fédéral de l'économie (DFE) s'appuie sur le résultat de la phase exploratoire. Le rapport, de près de 40 pages, est plus que décevant.

Voici un rapport qui fait preuve de beaucoup de légèreté dans ses analyses. Nous nous attendions à mieux de la part du DFE. Daté de mars 2008, il se base sur des chiffres qui ne correspondent plus à la réalité. En effet, les changements sur le plan international, que nous vivons depuis au moins un an, sont à peine évoqués. Comme si la spéculation sur les marchés, les annonces de pénuries et les hausses de prix étaient insignifiantes. Le DFE continue à promettre une baisse des prix aux consommateurs de 25%; sans tenir compte du fait que le différentiel de prix entre la Suisse et l'Union européenne a été partiellement comblé. Le DFE justifie la nécessité de faire baisser les prix aux consommateurs en raison de «l'îlot de cherté suisse». Il est étonnant que l'agriculture soit toujours le premier secteur évoqué pour dénoncer la cherté de la Suisse. D'autres dépenses des familles, comme les assurances, qui ont explosé ces dernières années, sont rarement mises en cause. Rappelons ici que l'alimentation pèse entre 8% et 12% dans le budget familial...

Les pays qui ont été les plus touchés par les hausses des prix aux consom-

mateurs sont ceux qui ont largement libéralisé l'agriculture et ouvert les frontières. Fortement dépendants des importations, ils ont subi de fortes hausses de prix. Cela n'a pas été le cas de la Suisse. Promettre monts et merveilles au consommateur est pour le moins déplacé! Il sera le principal perdant car son pouvoir d'achat sera intrinsèquement lié à des données internationales bien trop souvent influencées par la spéculation.

A l'agriculture, le DFE promet des parts de marché dans l'Union européenne et l'augmentation des échanges commerciaux. Pourtant, ce qui nous importe, ce n'est pas le volume des échanges, mais le prix des produits. Tant que ceux-ci ne couvriront pas les coûts de production, cette politique ne sera valable qu'à très court terme. En gros on veut nous faire produire plus, moins cher... qui aimerait travailler plus pour gagner moins?

Autre argument avancé: «en permettant mieux aux exploitations agricoles de s'agrandir et de profiter des économies d'échelle, les conséquences de l'ou-

verture internationale seraient moins défavorables pour le secteur agricole et plus positives pour l'économie dans son ensemble». Pourtant, l'expérience vécue au sein de l'European Milk Board prouve que l'agrandissement n'est de loin pas synonyme de réussite et d'économies d'échelle. Les exploitations fortement fragilisées sont celles qui comptabilisent 800'000 kg de lait... Mais sûrs de leur coup, les chantres du libéralisme annoncent déjà la nécessité d'assouplir les prescriptions freinant l'évolution des structures!

L'ensemble du document laisse percevoir un ton moralisateur et paternaliste: ceux qui s'opposeraient à cette politique néolibérale ne feraient pas preuve d'esprit d'entreprise, d'autonomie et de goût du risque. Il faut être offensif sur les marchés étrangers, nous dit-on.

Autre aspect surprenant: encourager les producteurs à acheter du fourrage importé, moins cher que celui que nous pourrions produire sur l'exploitation, ceci afin de réduire les coûts. Les difficultés économiques vécues par les éleveurs spécialisés dans les pays

voisins démontrent pourtant que l'achat de fourrages rend fortement dépendant de la fluctuation des prix et que c'est une stratégie à haut risque.

Le DFE estime que l'impact sur l'environnement pourrait être favorable car les surfaces de compensation écologique augmenteraient, il y aurait moins d'utilisation d'engrais et produits phytosanitaires et les surfaces labourées et sous-serres chauffées seraient réduites. L'impact de l'augmentation des transports de marchandises n'est pas évoqué.

Quant aux mesures d'accompagnement ébauchées jusqu'à maintenant, elles sont toutes orientées vers l'encouragement à l'abandon de l'activité agricole. Une vraie politique destinée à démotiver les agriculteurs. De l'avis de plusieurs observateurs, un tel rapport équivaut à une absence totale de perspectives... quant au groupe d'experts sensé suivre le choix et la mise en place des mesures d'accompagnement, sa mise sur pied est pour le moins opaque et nous rappelle que le DFE s'enlise de plus en plus dans le manque de transparence.

Valentina Hemmeler Maïga

## OMC: une quasi unanimité contre l'extension du mandat de négociation

Fin mars, le SECO a consulté un certain nombre d'organisations sur le projet d'adapter le mandat de négociation de la délégation suisse au sein de l'OMC.

Le Département fédéral de l'économie considère qu'en raison des derniers développements au sein de l'OMC et d'un possible achèvement du cycle de Doha, une adaptation du mandat de négociation de la délégation suisse à l'OMC est nécessaire. Ceci dans les domaines de l'agriculture, des biens industriels ainsi qu'en matière de déclaration de la source des ressources génétiques pour les demandes de brevets. Réalisant l'orientation prise par les négociations, notre gouvernement souhaite adapter son mandat afin d'avoir les mains libres pour accepter un futur accord. Ce qui équivaut à vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Uniterre a répondu au SECO en refusant catégoriquement toute extension du mandat qui équivaldrait à accepter des réductions de la protection à la frontière bien trop importantes: la hauteur de la

protection serait limitée vers le haut (capping), chaque produit que nous souhaiterions protéger plus fortement (produit sensible) nous obligerait à augmenter les contingents.



A l'occasion des luttes paysannes.

La Suisse est donc prête à transiger sur plusieurs points qui sont pourtant

capitaux pour le maintien d'une agriculture en Suisse.

Alors que le monde est en ébullition et que les émeutes de la faim se multiplient, il semble que les négociateurs à l'OMC continuent de vivre dans une bulle, sans accroche avec la réalité du moment. Il est clair que la libéralisation effrénée des marchés agricoles est responsable de la situation. La croyance que le marché peut réguler à lui seul l'offre et la demande a fait long feu. Dans les faits en tous les cas; car ceux qui négocient entre les murs gris de l'OMC à Genève n'ont pas encore entendu le réveil qui sonne à tue-tête.

La Suisse se positionne en acteur offensif et néolibéral dans d'autres secteurs tels que les services (notamment financiers) et l'industrie. Elle est prête à écraser les pays les plus faibles sur son passage afin de positionner ses banques et ses industries dans les pays du Sud. Une attitude qu'Uniterre ne peut cautionner et il l'a fait également savoir.

Enfin, si Uniterre a toujours encou-

ragé la Suisse à défendre le dossier des indications géographiques et la nécessité d'étendre leur protection, il ne trouve pas admissible que notre délégation joue aux marchands de tapis en exigeant des pays du Sud un soutien dans ce domaine afin, dans un second temps, de les soutenir dans le dossier des ressources génétiques.

Outre Uniterre, l'Union Suisse des paysans, le VKMB, Alliance Sud, la Déclaration de Berne, Pro Natura etc. s'opposent tous à cette proposition d'extension du mandat de négociation.

Bonne nouvelle, la commission de l'économie et des redevances du Conseil national a refusé également cette adaptation du mandat à quelques voix près. C'est dire si la démarche du DFE était peu crédible.

Nous attendons donc la réaction du Seco et du DFE suite à cette levée de boucliers.

Valentina Hemmeler Maïga

**LES COMPTES 2007 DE VOTRE SYNDICAT\***

**Assemblée générale d'Uniterre**

Motel de Rennaz, Rennaz (Chablais vaudois. Autoroute A9, sortie Villeneuve)

Mardi 3 juin à 19h30

Ordre du jour:

Accueil du Président de la section Vaud

1. Bienvenue du Président d'Uniterre
2. PV de l'AG du 10 mai 2006
3. Rapport du Président
4. Rapport des secrétaires
5. Programme d'activités 2008-2009
6. Comptes 2007, rapport commission de contrôle, budget 2009, approbation.
7. Elections
8. Divers

A l'issue de l'assemblée statutaire: projet d'initiative populaire sur la souveraineté alimentaire et état des lieux lait équitable

**Pertes et Profits**

01.01.07 - 31.12.07

Charges			Produits		
<b>50</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>30</b>	<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	
	<b>Charge du personnel</b>	<b>182'129.35</b>		<b>Abonnements</b>	<b>176'730.00</b>
5000	Salaires brut	168'471.90	3000	Abt Uniterre BE	8'650.00
5010	Remb. indemnités APG	-15'052.80	3001	Abt Uniterre FR	26'940.00
5070	Charges sociales	18'899.30	3002	Abt Uniterre GE	14'750.00
5075	Cotisation prévoyance LPP	5'166.55	3003	Abt Uniterre JU	19'210.00
5080	Frais divers du personnel	57.00	3004	Abt Uniterre NE	17'000.00
5083	Déplacements du personnel (Transports)	4'587.40	3005	Abt Uniterre VS	13'700.00
5085	Déplacements divers (Hébergements)	0.00	3006	Abt Uniterre VD	74'880.00
	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		3007	Abt Uniterre Divers	1'600.00
<b>60</b>	<b>Charge de locaux</b>	<b>8'916.00</b>	<b>32</b>	<b>Fonds de lutte</b>	<b>16'000.00</b>
6000	Loyers	8'916.00	3200	FDL BE	330.00
<b>62</b>	<b>Charges Journal</b>	<b>23'333.40</b>	3201	FDL FR	490.00
6200	Impression du journal	19'091.80	3202	FDL GE	1'440.00
6210	Expédition du journal	4'241.60	3203	FDL JU	170.00
<b>63</b>	<b>Assurances et taxes</b>	<b>3'635.50</b>	3204	FDL NE	420.00
6350	Cotisation à la CPE	3'128.15	3205	FDL VS	70.00
6360	Droits et taxes	507.35	3206	FDL VD	3'080.00
<b>65</b>	<b>Charges administratives</b>	<b>11'061.50</b>	3210	FDL - Participation des sections	9'000.00
6500	Matériel et frais de bureau	2'892.80	3220	FDL - Dons à bien plaie	1'000.00
6510	Frais de ports / timbres	2'526.35	<b>33</b>	<b>Produits divers</b>	<b>26'546.64</b>
6520	Abonnements et journaux	1'204.00	3300	Intérêts créanciers	246.24
6530	Téléphones	2'637.65	3320	Ventes diverses	1'313.10
6540	Frais assemblées	1'325.00	3330	Rentrées diverses	14'687.30
6560	Frais matériel publicitaire & propagande	475.70	3340	Fonds projets spécifiques	10'300.00
6570	Frais divers	0.00			
<b>66</b>	<b>Publicité</b>	<b>500.00</b>			
6600	Publicité, dons, cotisations	500.00			
<b>68</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1'469.86</b>			
6800	Intérêts et frais bancaires	1'469.86			
	<b>Hors exploitation, privé, liaison</b>				
<b>76</b>	<b>Comptes de liaison</b>	<b>0.00</b>			
7600	Palements à ventiler	0.00			
7650	Salaires nets à ventiler	0.00			
	<b>IMPOTS</b>				
				Différence (perte)	11'768.97
		231'045.61			231'045.61

**Bilan final**

01.01.07 - 31.12.07

Actif			Passif		
<b>10</b>	<b>ACTIF</b>		<b>20</b>	<b>PASSIFS</b>	
	<b>Liquidités et titres</b>	<b>164'516.40</b>		<b>Fonds étrangers à court terme</b>	<b>6'157.65</b>
1035	BCVs S 0180.32.92 - Cc DIVERS	12'085.10	2000	Créanciers-Fournisseurs	7'240.35
1060	RAIFFEISEN 28496.55	152'431.30	2005	C/c EMB - Fonds de lutte	-1'082.70
<b>11</b>	<b>Créances</b>	<b>159.98</b>	<b>21</b>	<b>Fonds étrangers - dettes à court terme</b>	<b>6'505.00</b>
1176	Impôts anticipés	159.98	2160	Prêts SCT VALAIS	6'505.00
<b>13</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>30'446.35</b>	<b>23</b>	<b>Passif de régularisation</b>	<b>138'423.90</b>
1300	Actifs transitoires	30'446.35	2300	Passifs transitoires	2'028.90
<b>15</b>	<b>Actifs immobilisés</b>	<b>2'001.00</b>	2310	Abonnements payés d'avance	136'395.00
1520	Machines et mobilier de bureau	1.00	<b>28</b>	<b>Capital</b>	<b>46'037.18</b>
1525	Stock T-Shirts	2'000.00	2800	Capital	57'806.15
			2850	Résultat de l'exercice	-11'768.97
		197'123.73			197'123.73

\*Les comptes sont encore provisoires. Ils seront contrôlés le 8 mai 2008 par la commission de contrôle.

MARCHÉ LAITIER

# SIGNEZ ET FAITES SIGNER!

Chers membres d'Uniterre, le comité directeur tient à préciser que le fait d'être membre d'Uniterre, que vous soyez producteur de lait ou non, ne vous affine pas automatiquement à l'European Milk Board (EMB).

Si vous souhaitez participer au mouvement, «par litre de lait: 1 fr pour le paysan», il vous suffit de signer le contrat ci-dessous. En étant membre d'Uniterre, vous ne payez que 20.- en plus pour adhérer à EMB. Pensez-y! Cet acte d'engagement est un signe très important pour renforcer la position des producteurs dans les négociations du prix du lait.

## Contrat d'adhésion à la commission d'Uniterre «par litre de lait: 1 Fr. pour le paysan»

En tant que producteur, j'adhère à la commission d'Uniterre «par litre de lait : 1 Fr. pour le paysan», et j'adhère également à la plateforme européenne du lait «European Milk Board (EMB)». Je m'engage pour une augmentation générale du prix du lait en Suisse afin que celui-ci atteigne le prix équitable minimum de 1 Fr. par kg de lait payé net au producteur. Je m'engage personnellement à participer et à soutenir les actions approuvées par la commission et à être solidaire des actions menées au plan européen par les organisations paysannes membres de EMB. La «hauteur» de mon engagement individuel est fixée en commission. Je soutiens donc les points ci-dessous:

1. Le prix équitable qui est seul à même de garantir la durabilité de la production laitière en Suisse est de 1 Fr. par kg de lait payé net au producteur.
2. La gestion des quantités de lait à produire doit être en main des producteurs.
3. La commission élit en temps voulu les personnes responsables des négociations avec les différents acteurs du marché et attribue le mandat de négociation.
4. Si le résultat des négociations n'est pas satisfaisant, la commission peut engager différentes actions et notamment une grève générale des livraisons de lait.

Je m'engage à être membre du syndicat Uniterre par le paiement de la cotisation annuelle. Ceci donne droit à une défense globale des intérêts de l'agriculture et à recevoir le journal d'information du syndicat.

La cotisation annuelle d'adhésion à la commission « par litre de lait : 1 Fr. pour le paysan » est de 20 Frs (vingt francs) par exploitation. La commission prélève sur ce montant les cotisations d'adhésion à la plateforme européenne «European Milk Board».

Seules les personnes membres de la commission pourraient participer à une éventuelle initiative de commercialisation de lait correctement rémunéré.

Seule une personne physique peut adhérer à la commission.

Nom : ..... Prénom : .....  
Rue : ..... NP / Lieu : .....  
N° de tél : ..... N° de fax : .....  
N° de portable : ..... E-mail : .....  
Membre (avec le nom)  OP.....  OPU.....  IP.....  
Production annuelle de lait, en kg : .....  
Membre d'Uniterre :  Oui  Non  
Section Uniterre :  VD  FR  NE  GE  JU  VS  Autre canton, lequel.....

Je ne suis pas producteur de lait mais je désire soutenir le mouvement

Lieu, date

Signature

.....

.....

### Les membres du Bundesverbands Deutscher Milchviehhalter (BDM) votent pour l'arrêt des livraisons de lait

C'est le mercredi 16 avril 2008 que BDM a procédé à l'analyse des résultats de l'enquête réalisée la semaine précédente auprès de ses membres.

L'objectif de cette enquête était de savoir si les membres de BDM étaient prêts à engager des mesures plus drastiques allant jusqu'à un arrêt des livraisons de lait pour obtenir une augmentation du prix.

La participation à l'enquête a été très élevée (90%) et une immense majorité (88%) s'est exprimée en faveur d'un arrêt des livraisons en cas de besoin.

Le Président de BDM, Romuald Schaber, s'est montré très satisfait de la détermination des membres de BDM: «une confirmation de notre volonté d'obtenir un prix stable et équitable pour le producteur était attendue, mais qu'elle s'exprime à un tel niveau nous rassure pour la suite de notre travail».

Les mesures concrètes doivent encore être établies en fonction des négociations de prix entre les laiteries et les détaillants. «Nous voulons encore donner une chance aux laiteries afin qu'elles démontrent qu'elles sont du côté des producteurs lorsqu'il s'agit de fixer un prix du lait qui rémunère équitablement le producteur. Ce qui est sûr c'est que les producteurs se montrent très décidés».

Les producteurs sont en effet sous très forte pression. L'an passé, les coûts de production ont fortement augmenté; de 7 centimes d'euro par kilo de lait. Afin de couvrir les coûts et d'assurer une production laitière en Allemagne, le prix du lait pour 2008 devrait au moins atteindre 43 centimes d'euro. Dans le cas contraire, un recul du prix serait synonyme de faillite pour de nombreuses exploitations.

BDM

Uniterre suit de près l'évolution sur le plan allemand. Si les producteurs allemands se décidaient pour des arrêts de livraison, nous devrions également nous déterminer sur la stratégie à suivre chez nous.